

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 79-271 du 15 Octobre 1979

chargeant le Camarade Vincent GUEZODJE,
Ministre de l'Enseignement du Premier
Degré, de l'intérim du Camarade Léopold
AHOUÉYA, Ministre des Transports pour
compter du 13 Octobre 1979.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gouvernement et le décret N° 78-173 du 6 Juillet 1978 qui l'a modifié ;
- VU le décret N° 76-46 du 19 Février 1976 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret N° 78-174 du 6 Juillet 1978 ;

D E C R E T E :

Article 1er - Pour compter du 13 Octobre 1979, le Camarade Vincent GUEZODJE, Ministre de l'Enseignement du Premier Degré, est chargé de l'intérim du Ministre des Transports, pendant l'absence du Camarade Léopold AHOUÉYA.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 15 Octobre 1979

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 CS 4 CC du PRPB 4 SGG 4 MT-MEPD 6 autres Minis-
tères 13 SPD 2 BN 2 UNB-FAS/EP 4 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE 4 DCCT-ONEPI-
Gde Chanc. 3 JORPB 1.